

En 2020, le montant de la retraite de base sera revalorisé en fonction du montant total des retraites (base et complémentaire).



MONTANT TOTAL
DES RETRAITES
2 200 €

DONT **1 332 €**
RETRAITE DE BASE

Marie a une **retraite nette de 2 200 € par mois**, dont **1 332 € de retraite de base**.



MONTANT
TOTAL RETRAITE
> 2 000 €

1 332€

Elle bénéficiera d'une revalorisation de 0,3% de sa retraite de base car son montant total de retraite est supérieur à 2 000€.



JANVIER
2020

+ 0,3%

1 336 €
RETRAITE DE BASE

La retraite de base de Marie sera revalorisée de 0,3% et passera à 1 336€ à compter de janvier.